UN PROSPECTUS POUR

LE PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST

UN PLAN
POUR PROTÉGER
1.8 MILLIONS
D'HECTARES
DE TERRES HUMIDES
D'ICI L'AN 2004

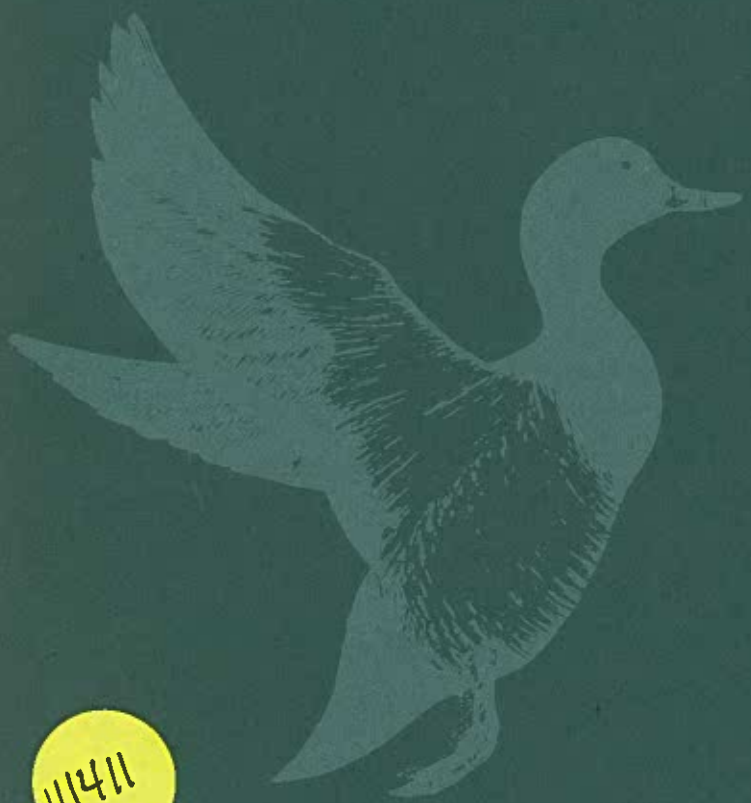

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

North American Waterfowl Management Plan

111411

QH
76
P512

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library
38 500 493

LE PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST

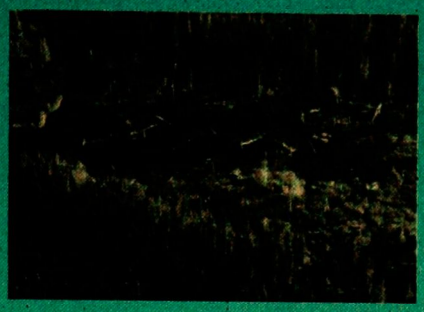

PH
76
P512

3615354E

ENVIRONNEMENT CANADA
BIBLIOTHÈQUE
RÉGION DE QUÉBEC

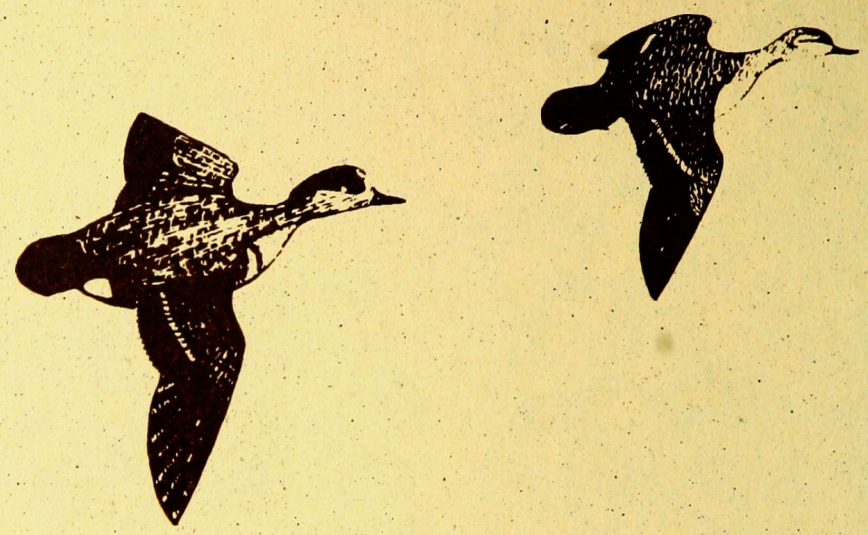

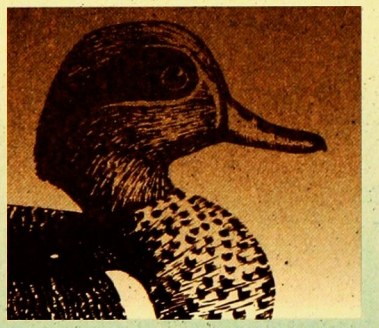

PLANS CONJOINTS DANS LE CADRE DU PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Au Canada :

Canard noir
Oies de l'Arctique
Habitats des Prairies
Habitats de l'Est
Côte du Pacifique

Aux États-Unis :

Vallée du Mississippi inférieur
Côte du golfe du Mexique
Côte atlantique (Nouvelle-Angleterre)
Cuvette des Prairies
Vallée centrale
Grands Lacs/ Bassin du Saint-Laurent
Lacs Playa (Texas)
Mississippi supérieur/ Grands Lacs

UNE APPROCHE CONTINENTALE À

LA CONSERVATION

Les espaces naturels et la faune de l'Amérique du Nord sont en danger. Au cours des 40 dernières années, le Canada et les États-Unis ont connu une croissance économique et une prospérité sans précédents. L'un des coûts de cette croissance effrénée a été la perte de vastes espaces naturels aux dépens de l'expansion résidentielle, industrielle et agricole. Les terres humides sont au nombre des habitats les plus durement touchés par cette expansion de l'économie. Pourtant, ces mêmes habitats jouent un rôle irremplaçable pour la reproduction, le gagnage, l'escale et l'hivernage de dizaines de millions d'oiseaux aquatiques, de même que de nombreuses autres espèces sauvages. Dans de nombreuses régions, plus de la moitié des terres humides ont déjà disparu, victimes du développement, et la plupart de celles qui restent sont vulnérables devant les projets d'avenir des promoteurs.

Cependant, depuis quelques années, on commence à réaliser que des terres humides productives et intactes constituent des ressources environnementales vitales. Habitat faunique essentiel à un grand nombre d'espèces végétales et animales, elles contribuent à la prospérité économique du secteur des loisirs, notamment du tourisme, de la chasse et de la pêche. De fait, chaque année, les activités reliées aux terres humides apportent plusieurs milliards de dollars aux économies du Canada et des États-Unis. En outre, les terres humides remplissent une fonction majeure pour la santé environnementale du continent : elles absorbent les inondations et réduisent l'érosion des sols; elles constituent des réservoirs naturels capables de préserver, de purifier et de renouveler des réserves d'eau précieuses; et elles jouent un rôle crucial dans le dépistage précoce des déséquilibres écologiques graves.

Tous les niveaux de gouvernements, ainsi qu'un nombre croissant d'organismes et d'entreprises privés, prennent des mesures de plus en

plus décisives pour protéger ces écosystèmes naturels irremplaçables. L'instauration de programmes comme la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et la création du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental démontrent qu'on est de plus en plus déterminé à préserver et à mettre en valeur les terres humides du monde entier.

Des considérations d'ordre similaire ont conduit à la signature, en 1986, du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, une entente historique par laquelle le Canada et les États-Unis se sont engagés à mener un programme de plans conjoints à long terme ayant comme objectifs d'assurer la survie et la prospérité des populations d'oiseaux aquatiques, et de préserver les habitats nécessaires à leur survie. Ces plans conjuguent les ressources des gouvernements fédéraux et provinciaux (ou des agences d'État) à celles des organismes de conservation non gouvernementaux, dans le but de protéger et de gérer des habitats importants dans des régions données pour le bénéfice de la sauvagine et des autres espèces fauniques des terres humides.

En tout, treize plans conjoints ont déjà été mis sur pied dans le cadre de ce plan. De ceux-ci, le Plan conjoint des habitats de l'Est vise à protéger et à restaurer les terres humides de l'est du Canada, qui produisent la plupart des oiseaux aquatiques du corridor de migration de l'Atlantique et une large proportion de ceux du corridor de migration du Mississippi.

C'est en novembre 1989, à une réunion du Conseil des ministres responsables de la faune, qu'on a lancé officiellement le Plan conjoint des habitats de l'Est dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

La présente publication a pour but de souligner les objectifs et les priorités du Plan conjoint des habitats de l'Est et de solliciter la participation financière des nombreux gouvernements et organismes qui profiteront d'un généreux investissement dans l'avenir de cette ressource écologique.

SITUATION APPROXIMATIVE DE L'HABITAT DE LA SAUVAGINE DANS LES TERRES HUMIDES D'AMÉRIQUE DU NORD DANS LES PRINCIPALES AIRES DE NIDIFICATION ET D'HIVERNAGE VISÉES PAR LE PNAGS (1986)

Vallée du Centre (Californie)	
Protégé	5 %
Non protégé	1 %
Perdu	94 %
Prairies (États-Unis)	
Protégé	10 %
Non protégé	35 %
Perdu	55 %
Prairies (Canada)	
Protégé	6 %
Non protégé	54 %
Perdu	40 %
Terres basses du Mississippi inférieur	
Protégé	4 %
Non protégé	16 %
Perdu	80 %
Delta du Mississippi et Côte du Golfe	
Protégé	30 %
Non protégé	50 %
Perdu	20 %
Bassin inférieur des Grands Lacs/Saint-Laurent	
Protégé	10 %
Non protégé	25 %
Perdu	65 %
Partie supérieure de la côte atlantique	
Protégé	15 %
Non protégé	30 %
Perdu	55 %

RAISONS D'ÊTRE

Description de projets

NOUVEAU-BRUNSWICK, SECTEUR DES PRÉS DE GRAND LAKE

Le secteur des prés de Grand Lake est un complexe de divers habitats dans des plaines inondables incluant des lacs, des prés à laîche, des marécages inondables à feuillus et des étangs où s'effectue une exploitation agricole dans les terres intermédiaires plus élevées situées entre la rivière et les prés. Il s'agit de l'un des habitats de la sauvagine parmi les plus productifs au Nouveau-Brunswick et de la seule colonie de râles jaunes dans les Maritimes. On a fait l'acquisition de 1 254 hectares de plaines inondables afin de protéger les oiseaux, tant nicheurs que migrateurs, et on a aménagé d'autres sections afin d'accroître la production des espèces fauniques. Ce secteur sera également déclaré sous peu zone de gestion de la faune du gouvernement provincial.

En quelques mots, la raison d'être du Plan conjoint des habitats de l'Est est de protéger les ressources en sauvagine de l'est du Canada (et, par extension, des corridors de migration de l'Atlantique et du Mississippi) en conservant et en augmentant la superficie et la qualité des terres humides. Cet objectif sera atteint par la mise en oeuvre de deux programmes complémentaires.

Le programme direct permettra l'achat, l'amélioration ou la restauration de quelque 240 000 hectares de terres humides vitales dans des régions prioritaires.

Le programme indirect touchera une zone beaucoup plus vaste (environ 1,55 million d'hectares); il comporte des mesures d'éducation du public, des incitations à la conservation s'adressant aux propriétaires fonciers et des ententes inter-gouvernementales favorisant l'adoption de politiques constructives d'utilisation des terres et l'intégration des terres humides comme composantes à part entière du développement viable du territoire.

La mise en oeuvre de ces programmes nécessitera l'adoption des stratégies suivantes :

- Identification et achat de zones marécageuses vitales, et élaboration et application de plans de gestion spécifiques à chaque zone en vertu d'ententes de partenariat appropriées.
- Promotion de la gestion des ressources par les propriétaires fonciers au moyen d'ententes, de mesures incitatives, de campagnes d'information, de projets de démonstration et de l'offre d'expertise technique.
- Collaboration entre diverses agences de gestion des ressources pour élaborer des politiques et des programmes compatibles et complémentaires en vue de favoriser un aménagement polyvalent et viable.
- Soutien d'un programme de recherche sur les terres humides par des organismes gouvernementaux et universitaires.
- Mise en oeuvre d'un vaste programme de communication visant à renseigner le grand public et certains groupes cibles sur le PCHE et ses activités.

Raison d'être du Plan conjoint des habitats de l'Est

Quelques mots suffisent à justifier la mise en oeuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est dans le cadre du Plan nord-américain de la sauvagine (PNAGS) : terres humides, sauvagine et autres espèces fauniques.

Terres humides

La zone méridionale de l'Est canadien abrite 65 p. 100 de la population totale du pays, ce qui place certaines terres humides de cette zone au nombre des écosystèmes les plus perturbés au Canada. Malheureusement, ces mêmes terres ont aussi le plus grand potentiel en terme de productivité biologique.

Le sud de l'Ontario, la vallée du Saint-Laurent, le bassin hydrographique de la baie de Fundy et le littoral de l'Île-du-Prince-Édouard accueillent de nombreuses espèces de sauvagine et d'oiseaux de rivage, tant nicheuses que migratrices. Les terres humides jouent également un rôle crucial pour les activités de pêche commerciale.

Les autres 80 p. 100 de l'est du Canada sont composés de zones boréales couvertes de vastes terres humides, où se reproduisent en grand nombre canards et bernaches du Canada. Outre leur production prolifique de sauvagine, les terres humides de l'est du Canada abritent un large éventail d'espèces sauvages : plantes, insectes, poissons, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères. Et toutes sont des zones récréatives fort importantes, tant du point de vue économique que social.

Sauvagine et autres espèces fauniques

Les terres humides sont des habitats tout à fait uniques pour les plantes et la faune, des pluviers siffleurs allant jusqu'aux orchidées. Leur valeur tient à la fois de leur productivité et de leur diversité biologique.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses terres humides parmi les plus uniques peuvent abriter un éventail extraordinaire de plantes et d'animaux rares tandis que d'autres abriteront une faune très riche en raison de la productivité de la région.

Parmi les espèces les plus connues, mentionnons les canards et les bernaches dont le nombre est en général un indicateur biologique fiable de la productivité et de la santé générale de l'écosystème des terres humides.

La plupart des espèces d'oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord fréquentent l'est du Canada à un moment ou l'autre de l'année. Que ce soit pour se reproduire, s'alimenter ou se reposer, elles ont besoin d'un habitat humide pour survivre.

Les canards colverts et les canards noirs sont les deux espèces les plus abondantes à se reproduire dans la région, représentant respectivement des migrations automnales de 3,5 millions et de 2 millions d'oiseaux. Comme on observe un déclin de la population de canards noirs, cette espèce reçoit une attention spéciale dans le cadre du PNAGS.

Près de 75 p. 100 de toutes les bernaches du Canada d'Amérique du Nord naissent dans l'est du Canada.

OBJECTIFS

OBJECTIF 1

Protéger l'intégrité écologique et la fonction biologique de 1 059 421 hectares de terres humides et les habitats qu'ils renferment afin d'y préserver les populations actuelles des diverses espèces fauniques par l'entremise de programmes d'achat et de gestion. Les espèces menacées et en voie de disparition feront l'objet d'une attention spéciale.

OBJECTIF 2

Favoriser l'accroissement des populations nicheuses de sauvagine dans les zones visées par le PCHE en augmentant la production des oisillons par l'amélioration de la capacité de production des terres humides et des habitats qu'ils renferment. À cette fin, on a prévu la mise en oeuvre de programmes directs d'achat, d'amélioration ou de restauration de plus de 600 000 hectares d'habitat, ainsi que de programmes indirects visant à influencer l'utilisation et la qualité des habitats de 1 559 000 d'hectares dans l'est du Canada.

OBJECTIF 3

Promouvoir dans l'est du Canada une utilisation conforme aux principes écologiques et qui réponde de façon viable aux besoins tant des humains que de la sauvagine et des autres espèces fauniques. Cet objectif sera atteint par la mise en oeuvre de programmes indirects visant à réorienter les politiques et à informer le public sur l'importance des terres humides.

Description de projets

NOUVELLE-ÉCOSSE

Des travaux sont sur le point de se terminer dans la vallée de l'Annapolis, plus précisément dans le marais Belleisle qui couvre 330 hectares. Les marais salés dans cette région ont joué un rôle très important comme habitat faunique avant qu'ils ne soient asséchés dans les années 1960. Le projet a permis de faire l'acquisition de 252 hectares et d'aménager trois étangs totalisant 54 hectares. Une fois les travaux terminés, cette région servira d'habitat faunique et de lieu de démonstration agricole : les deux tiers du secteur serviront d'habitat faunique et l'autre tiers sera géré conformément à une stratégie combinant gestion agricole et gestion faunique.

BUTS DU PROGRAMME DIRECT
(Superficie totale = 601 308 hectares)

	ATLANTIQUE	QUÉBEC	ONTARIO
Protection[1, 2]	68 263	24 840	13 250
Amélioration[3]	347 913	51 960	17 730
Restauration[4]	65 782	4 800	6 770
Totaux	**481 958**	**81 600**	**37 750**

1 Terres protégées par location, servitude, don ou achat
2 Terres protégées seulement
3 Terres protégées et améliorées
4 Terres protégées et restaurées

BUTS DU PROGRAMME INDIRECT
(Superficie totale = 1 559 000 hectares)

	ATLANTIQUE	QUÉBEC	ONTARIO
Aires de reproduction	23 000	22 000	61 000
Haltes migratoires	16 000	37 000	84 000
Estuaires et marais salés[1]	704 000	612 000	-
Totaux	**743 000**	**671 000**	**145 000**

1. Les estuaires et les marais salés sont si vastes que la conservation de ces habitats doit être largement influencée par des programmes indirects, même si certains projets de développement et de restauration seront exécutés dans ces secteurs.

PRINCIPES ET PLANS D'EXÉCUTION

D'une durée prévue de quinze ans, le Plan conjoint des habitats de l'Est entend préserver, par l'entremise de mesures directes et indirectes, quelque 1,8 millions d'hectares de terres humides situées dans l'est du Canada. Durant cette période, des mesures complémentaires d'agences fédérales et provinciales et d'organismes privés comme Habitat faunique Canada et Canards Illimités Canada devraient augmenter de façon notable la superficie totale des zones marécageuses qui bénéficieront d'une meilleure gestion.

Dans leur ensemble, les activités du PCHE sont guidées par les principes suivants :

Du point de vue de l'habitat, les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine sont visés, mais aussi l'ajout de nouveaux sites d'importance internationale pour la sauvagine de l'est de l'Amérique du Nord. Une attention particulière est accordée aux terres humides dont la survie est menacée.

Dans chaque région visée par le PCHE, les caractéristiques biologiques spéciales des terres humides seront un facteur décisif dans la conception des projets afin d'optimiser les ressources pour toutes les espèces. L'objectif global consistera à améliorer la productivité, la diversité biologique et l'intégrité biologique des terres humides.

Les mesures de mise en oeuvre mettront l'accent sur la préservation d'un territoire sain et diversifié par l'entremise d'un aménagement intégré et durable des terres. On encouragera la participation bénévole des propriétaires terriens au programme en employant des mesures incitatives caractéristiques d'un marché libre.

S'il y a lieu, les données des relevés et les résultats de recherche découlant d'autres plans conjoints (Plan conjoint sur le canard noir et Plan conjoint sur les oies de l'Arctique) seront intégrés au PCHE.

L'évaluation, soutenue par la recherche heuristique, fait partie intégrante du programme et sert de base aux ajustements qui lui permettront de produire les meilleurs résultats possibles. Les répercussions sur la sauvagine seront les meilleurs indicateurs d'évaluation biologique étant donné que ces répercussions sont mesurables et que les données de référence existent déjà. Tous les programmes directs sont conçus pour apporter des avantages à de multiples espèces, et des évaluations seront effectuées pour déterminer les répercussions sur les espèces sauvages et la diversité biologique. L'éducation du public, par l'entremise d'un programme de communications continu, fait partie intégrante de toutes les étapes du PCHE, de manière à sensibiliser davantage le public; et démontrer les avantages du Plan pour la sauvagine et les autres espèces fauniques, ainsi que pour l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs, s'il y a lieu.

Description de projets

ONTARIO

En Ontario, le premier projet a été réalisé dans la baie Matchedash, qui est la plus vaste étendue de terres humides de la baie Georgienne. Secteur présentant un grand potentiel en matière de productivité et constituant une halte migratoire d'importance cruciale, cet habitat était menacé de disparaître à tout jamais. Des dépenses de 2 709 400$ auront permis de faire l'acquisition de 742 hectares et d'achever un plan d'aménagement des terres propre à orienter les activités de gestion et les politiques du gouvernement. Outre le projet de la baie Matchedash, on a autorisé la mise en oeuvre du projet Lac St. François-Fleuve Saint-Laurent et du projet Aménagement d'étangs à castor dans le canton de Grimsthorpe. Le projet Lac St. François-Fleuve Saint-Laurent a permis de faire l'acquisition de 52 hectares de terres humides pour la somme de 115 100 $. Dans le cadre du projet Aménagement d'étangs à castor, 25 500 hectares ont été achetés pour la somme de 105 900 $. On a également mis en valeur près de 725 hectares de terres humides et de hautes terres ainsi qu'assuré la gestion de 9 300 hectares d'habitat faunique.

Le Partenariat

Le PCHE est une initiative à laquelle participent des organismes privés et publics, petits et grands, qui s'engagent tous à poursuivre les objectifs du Plan et à jouer un rôle dans sa mise en oeuvre et son financement.

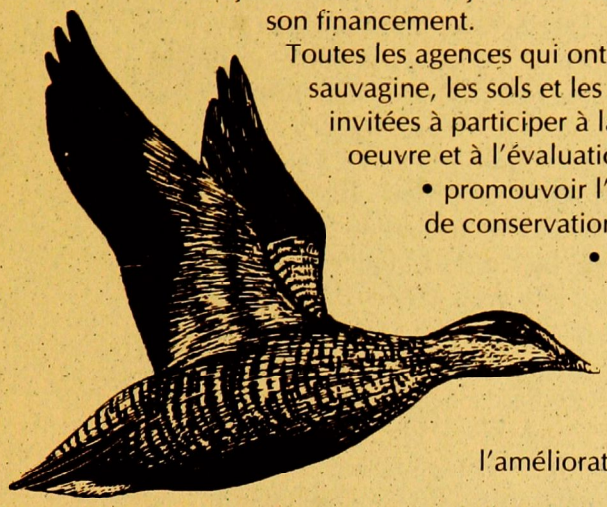

Toutes les agences qui ont un intérêt majeur dans la sauvagine, les sols et les ressources connexes sont invitées à participer à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du plan, de manière à :

- promouvoir l'intégration des programmes de conservation aux objectifs communs;
- promouvoir la coopération entre agences; et
- promouvoir les politiques qui favorisent la protection et l'amélioration de l'habitat.

La coordination générale du Plan est confiée au Service canadien de la faune; les agences provinciales mettront en oeuvre les projets dans leurs territoires respectifs. Les organismes qui sont disposés à jouer un rôle actif pour la réalisation du Plan conjoint, que ce soit à l'échelle provinciale ou dans le cadre de projets de moins grande envergure, sont invités à se joindre à tous les participants.

Le financement du PCHE est assuré par des partenaires canadiens et américains. Les États-Unis se sont engagés à assumer jusqu'à 75 p. 100 du coût global du Plan conjoint; durant les premières années, plus de 60 p. 100 proviendront des États-Unis. Parmi les partenaires canadiens, les organismes fédéraux, provinciaux et privés ont convenu de fournir dans chaque cas un tiers des ressources requises.

La mise en oeuvre du Plan incombe généralement à la province bien que tous les partenaires soient appelés à jouer un rôle actif. La responsabilité des terres protégées en vertu du Plan est confiée à l'un des partenaires canadiens. Au cours de sa mise en oeuvre, le PCHE accueillera de nouveaux partenaires administrant leur propre programme et ayant leurs propres intérêts, tels les groupes que la question agricole intéresse et effectuant des travaux pour contrôler l'érosion du sol; les sociétés d'exploitation forestière adaptant leurs techniques de récolte forestière de manière à protéger les terres humides à proximité des zones de coupe; et d'autres partenaires concentrant leurs efforts sur la recherche et l'évaluation.

Description de projets

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

On trouve dans le secteur de GrovePine/Big Brook une forêt de conifères, des prés au bord des cours d'eau et des marais d'eau saumâtre. Il s'agit d'un habitat de la sauvagine vital dans la province. On a fait l'acquisition de 760 hectares de terres non exploitées dans cette région, incluant 200 hectares de terres humides, afin d'augmenter la production de canards noirs et de protéger d'autres espèces fauniques des terres humides. On assure également la gestion d'étangs à castors afin de protéger la sauvagine et d'augmenter la production de la truite mouchetée. Un plan de gestion s'étalant sur quinze ans a été approuvé pour ce secteur qui sera éventuellement décrété zone de gestion de la faune du gouvernement provincial.

UNE INITIATIVE COMMUNE

Description de projets

QUÉBEC

Deux projets majeurs ont été mis en oeuvre au Québec: le projet Vallée du Saint-Laurent et le projet Vallée de l'Outaouais.
Dans le cadre du projet Vallée du Saint-Laurent, quatre sites ont été protégés totalisant 1,356 ha; ils sont tous situés dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre reconnue depuis longtemps comme aire de reproduction et de repos pour la sauvagine et habitat faunique prioritaire pour une multitude d'autres espèces fauniques. Des aménagements ont été complétés sur 284 ha dans un souci de gestion intégrée du territoire.
Par ailleurs, 173 ha ont été protégés par voie d'acquisition dans la vallée de l'Outaouais où un habitat faunique exceptionnel est menacé par l'urbanisation et le développement de la villégiature.

Le Plan conjoint des habitats de l'Est sera mis en oeuvre par l'entremise de trois plans quinquennaux qui exposeront les stratégies adoptées pour des régions précises. Ces stratégies seront évaluées de façon continue, et modifiées au besoin selon les résultats du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Le premier de ces plans, qui couvre la période allant de 1990 à 1994, prévoit des dépenses d'environ 50 millions de dollars. En Ontario, il est axé sur l'acquisition de marais de qualité dans la région des Grands Lacs ainsi que sur la mise en oeuvre, en collaboration avec les agriculteurs, d'activités favorisant une utilisation des terres plus respectueuse de la nature. Dans la plaine argileuse, une attention particulière est accordée à l'aménagement et à la mise en valeur des terres humides et de leurs habitats, tandis que dans la zone intérieure boréale et les basses terres de la baie d'Hudson, on entreprend l'établissement de programmes plus étendus, tels l'aménagement d'étangs à castor et la signature d'ententes de gestion avec les autochtones.

Au Québec, le PCHE est axé sur la protection d'habitats et la restauration de terres humides le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, et sur le lancement d'un programme de gestion des ressources agricoles. Dans le bas estuaire du Saint-Laurent, la protection des marais salés servant de haltes migratoires au canard noir et la gestion du canard eider constituent des priorités.

Au Nouveau-Brunswick, des programmes intensifs directs sont mis en oeuvre en vue de protéger les terres endiguées de la baie de Fundy et la plaine d'inondation de la rivière Saint-Jean. La conclusion d'ententes d'intendance avec le secteur privé est cruciale pour la protection et l'amélioration des terres humides intérieures et des marais littoraux.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'accent est mis sur la protection de terres humides côtières et l'amélioration des marais intérieurs. Les réalisations dans ce secteur dépendent dans une large mesure des ententes d'intendance visant à promouvoir la conservation des sols dans le secteur agricole et à réduire la sédimentation dans les terres humides servant d'aires de nidification et de repos.

Comme les terres publiques composent la majeure partie de Terre-Neuve et du Labrador, les programmes qui y sont mis en oeuvre consistent principalement à conclure des ententes visant à donner un statut particulier aux terres humides, à mettre en valeur les terres intérieures et à protéger des estuaires servant de haltes migratoires à la

sauvagine et aux oiseaux de rivage. La conclusion d'ententes d'intendance avec le secteur privé sera la principale stratégie permettant de protéger des terres qui ne sont pas propriété du gouvernement.

En Nouvelle-Écosse, le programme allie protection et restauration des terres endiguées et des plaines d'inondation, conclusion d'ententes d'intendance des terres, et aménagement d'étangs à castor dans les terres humides intérieures. Au moyen d'ententes d'intendance signées avec les grandes sociétés d'exploitation forestière, il est désormais possible d'influencer concrètement l'utilisation de deux millions d'acres de terres de la province.

Une entreprise de l'envergure du PCHE ne peut réussir que dans la mesure où elle constitue un effort de collaboration. Cette réalité se traduit par le structure administrative du Plan, qui réunit des représentants des six provinces de l'est du Canada (l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Labrador) ainsi que des représentants du Service canadien de la faune d'Environnement Canada, de Canards Illimités Canada et d'Habitat faunique Canada.

Le soutien financier apporté par toute une gamme de commanditaires ne fait que confirmer cette collaboration. Ainsi, des fonds sont versés par :

- des ministères et des organismes du Canada et des États-Unis;
- des ministères et des organismes des états américains et des provinces canadiennes;
- des sociétés commanditaires;
- des organisations de conservation et de protection de la faune sans but lucratif;
- des particuliers soucieux de la protection des habitats fauniques.

Jusqu'à maintenant, l'appui accordé au PCHE s'est avéré encourageant. Toutefois, il faudra obtenir des fonds supplémentaires si l'on veut remplir l'engagement actuel de cinq ans et dresser des plans concrets pour la réalisation de l'ensemble de l'entreprise dans les quinze ans prévus. La présente publication est une invitation ouverte aux commanditaires éventuels, du secteur public comme du secteur privé, qui reconnaissent l'importance de prendre des mesures positives en vue de garantir qu'il y aura suffisamment d'habitats pour la sauvagine dans les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, aujourd'hui et dans les années à venir.

COMMENT DONNER UN COUP DE MAIN

Pour de plus amples renseignements, ou pour savoir de quelle façon vous-même, votre organisme ou votre agence pouvez contribuer au PCHE, prière de communiquer avec :

Dr George Finney, Président
Plan conjoint des habitats de l'Est
A/S du Service canadien de la faune
Région de l'Atlantique
C.P. 1590
Sackville
(Nouveau-Brunswick)
Canada E0A 3C0

Téléphone : (506) 536-3025

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

North American Waterfowl Management Plan